



Assemblée Générale du 31 mars 2021

RAPPORT MORAL et D'ACTIVITE

André DOUARD, Président FDC 35

L'année 2020 marquera l'histoire de notre pays comme une année très particulière, à l'image de certains événements historiques déjà vécus par la population et ceci à l'échelle mondiale, ce qui complique sérieusement le traitement de cette crise sanitaire où l'homme doit se battre contre un ennemi invisible, et imprévisible, contre qui la haute technologie militaire est impuissante puisque nous sommes sur du sanitaire.

Cette crise sanitaire n'a pas épargné la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine et nous a privé, comme bien d'autres structures, de nos contacts rituels (réunions de secteurs) en préparation de notre Assemblée générale 2020, elle-même annulée. Nous devons le dire, très sincèrement cela nous a décontenancé sérieusement, car rien ne pourra remplacer nos échanges directs, pour nous c'est un réel besoin.

Pour autant, l'exercice passé et ce début d'exercice ont été riches en nouveauté. En réalité, concernant l'exercice passé, les nouveautés auraient dû vous être présentées lors de notre Assemblée générale, je veux vous parler de la mise en place de la réforme de la chasse issue de la Loi votée en juillet 2019. Entre autres, cette réforme a fait évoluer considérablement nos organisations, notre fonctionnement à travers dorénavant la gestion des plans de chasse, la gestion des ACCA, missions déléguées, auparavant du ressort de l'Administration. Cette réforme a impacté les flux financiers vers les fédérations de chasse et ses effets apparaissent dans le résultat d'exercice dégâts 2019/2020, alors que celui-ci était déficitaire.

Cette absence d'échanges directs, qui ne nous a pas permis de vous présenter les résultats et les orientations budgétaires pour 2020/2021, ont incité quelques détenteurs à s'opposer aux choix arrêtés par le Conseil d'administration de la Fédération d'Ille et Vilaine qui, je vous le rappelle, s'est substitué à l'Assemblée générale. Certes nous aurions préféré, et de loin, la validation en assemblée générale, ce qui est en soi plus démocratique et confortable pour nous, car les décisions d'assemblée générale sont légitimes ; mais voilà, la situation sanitaire ne l'a pas permis et c'est la loi qui a transmis ce pouvoir de décision au Conseil d'administration. Sachez que les décisions n'ont pas été aisées à prendre, conscient du risque d'incompréhension.

S'il est légitime de pouvoir contester des décisions, pour autant il est nécessaire de connaître le contexte dans lequel elles ont été élaborées et décidées. L'année passée, une seule réunion de secteur a pu se faire, avec 120 personnes présentes qui, certes, on fait part de leurs interrogations, mais au fonds reconnu la nécessité d'assurer nos obligations.

En vingt saisons cynégétiques, nous sommes passés de 750-800 sangliers prélevés sur le département à 4 200 aujourd'hui et dans le même temps de 120-130 000 euros d'indemnisation à 300-350 000 euros ; il faut bien le reconnaître, la donne n'est plus la même et nous devons prendre en compte toutes les conséquences, c'est une obligation réglementaire, nous devons payer les dégâts et nous-seuls.

Aujourd'hui, nous sommes devant un vrai choix :

- ✓ soit nous voulons maintenir ce niveau de population et il nous faut tous prendre conscience que cela représente un coût ; pour autant, il me semble que la corporation agricole et notre autorité préfectorale n'auraient pas du tout la même vision et cela peut se comprendre ;
- ✓ soit nous ne voulons pas assumer cette facture, alors il est indispensable de faire chuter le niveau de population pour le ramener à un seuil acceptable, difficile à fixer, mais qui pourrait se situer autour de 2 000-2 500 sangliers maximum, puisque c'est à partir du franchissement de ce chiffre que l'on constate une envolée de la facture et des discussions.

Pour information, en janvier dernier, un accord national unanime a été acté entre les représentants agricoles (FNSEA, Coordination rurale, Confédération paysanne et APCA) et la Fédération Nationale des Chasseurs, fixant un objectif d'abaissement de la facture dégâts de 20 à 30 % en trois ans. C'est clair ! Pour ce faire, bien sûr une boîte à outils a été prévue, mais nous en reparlerons plus tard, car cet accord est conditionné.

L'exercice à venir va être également compliqué, vous l'avez compris, pour bon nombre d'associations et groupements de chasse. Cette crise sanitaire n'a pas permis l'organisation de manifestations permettant la collecte de fonds : repas, ball-trap, loto, concours divers, etc..., et cette saison semble compromise également compte-tenu de la situation sanitaire avec chaque jour son lot d'annonces inquiétantes et parfois contradictoires, ne permettant pas d'espérer, ni même de croire que nous pourrions mettre en place ces manifestations lucratives. Les trésoreries ne tiendront que sur les cartes et/ou actions des chasseurs. En réalité, et vous le savez tous, nous n'avons aucune visibilité sur l'avenir.

Nous sommes conscients de cette difficulté majeure et c'est pourquoi dans les solutions qui vous sont proposées, nous sortons de la trésorerie fédérale pour compenser les charges et faire en sorte de ne pas alourdir vos factures.

A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle.

Point de précisions, certains détenteurs nous ont reproché de ne pas faire intervenir les excédents de trésorerie ou réserves dans le budget dégâts ; cela est inexact et reflète un manque d'intérêt et de participation aux diverses réunions et publications annuelles de la Fédération d'Ille et Vilaine.

Pour rappel, le compte fédéral est intervenu sur les deux saisons dernières afin de couvrir le déficit du compte dégâts :

- 2018/2019 : 172 309 euros,

- 2019/2020 : 152 502 euros,

- validations chasseurs : 120 000 euros sur les deux années sans report sur le coût des permis, soit un total de 445 000 euros, quasiment la valeur d'un exercice dégâts.

Sur les propositions financières qui vous sont faites, tous ces éléments ont été pris en considération, le département est divisé en 28 unités de gestion avec des problématiques qui peuvent être différentes certes, et la situation exige d'être vigilant afin que chacun prenne sa part de responsabilité. Nous ne sommes aucunement animés d'un quelconque sentiment belliqueux à l'égard de qui que ce soit, c'est l'inverse, nous souhaitons le dialogue afin d'être le plus objectifs possible, tout en étant réalistes et responsables, mais nous ne détenons pas non plus la science infuse. C'est pourquoi, je vous le répète, nos échanges directs sont incontournables et j'en veux pour preuve les mesures que nous vous proposons sur la gestion du sanglier, qui sont le reflet de concertations avec les associations cynégétiques spécialisées, les agriculteurs et les forestiers reçus fin de l'été dernier.

Compte-tenu de l'objectif prélèvement de sangliers de moins de 25 kg, vous l'avez compris il s'agit d'un contrat de confiance entre nous et nous ferons le point ensemble sur ces mesures l'an prochain.

Pour autant au niveau national, en vertu de l'accord acté avec le monde agricole, nous sommes toujours en négociation avec le Gouvernement afin qu'une partie des dégâts soit prise en charge par la collectivité.

Il nous paraît anormal de payer seul l'intégralité de la facture et notre demande est simple :

- ✓ que l'Etat finance les frais administratifs et l'expertise, soit en moyenne 35-38 % du montant de la facture ; n'oublions pas qu'à partir de 2005 nous avons récupéré cette charge mais jamais les fonds prélevés sur nos permis qui alimentaient le service de l'ONCFS en charge de cette gestion ;
- ✓ que l'Etat prenne en charge 30 % des indemnisations sur les secteurs où nous ne pouvons pas intervenir (réserve de la baie du Mont Saint Michel, proximité des villes, les quatre-voies, les voies ferrées, les terrains en opposition, etc...).

Est-ce à nous de tout payer ?

Les négociations sont en cours, le résultat conditionne nos accords avec la profession agricole et nous vous tiendrons bien sûr informés.

Si ce dossier aboutit en l'état, cela changera la définition de nos budgets.

En réalité, cette loi d'indemnisation est obsolète, elle date de plus de 50 ans et l'agriculture aujourd'hui n'est plus celle de cette époque, vous en conviendrez. De plus, la société a considérablement évolué à nos dépens, certes nous devons nous adapter mais l'Etat également doit prendre sa part de responsabilité.

Au niveau national, la chasse vit une période très difficile. Nos adversaires, très irrités de constater nos bonnes relations avec le pouvoir en place, ont redoublé d'effort pour nous nuire, avec l'appui et la complicité de la majorité des médias. Cela devient chaque jour plus critique et il nous faut nous battre en permanence pour défendre la chasse et sa pratique et nous nous y employons.

André DOUARD